



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement des études supérieures

Question écrite n° 33328

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion s'agissant de l'accès à certaines formations et études supérieures. En effet, les frais d'inscription élevés de certaines écoles post-bac représentent une réelle contrainte à la formation des jeunes étudiants. C'est notamment le cas de l'admission en école de puériculture qui implique d'être titulaire du diplôme d'État infirmier ou sage-femme, puis d'être reçu au concours d'entrée et de payer la somme de 7 000 euros correspondant aux frais de scolarité, une somme relativement élevée qui peut contraindre dans la plupart des cas les jeunes étudiants à abandonner l'idée de s'inscrire pour suivre cette spécialisation d'un an. Pourtant, on constate que le recrutement dans ces emplois « tendus » est de plus en plus difficile par manque de candidatures ; il faudrait donc favoriser l'accès à ces formations où le manque de personnel peut devenir problématique. De plus, les possibilités de financement par les organismes tels que Pôle emploi sont soumises à de nombreux critères qui ne permettent pas aux étudiants d'en bénéficier. Il semblerait également qu'il y ait des différences de fonctionnement entre les régions d'appartenance des étudiants. Certaines prennent en charge ce genre de financement comme cela peut être le cas dans le Grand Est, tandis que d'autres ne proposent pas d'aides directes aux étudiants, ce qui crée une discrimination d'accès à la formation. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de favoriser l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, garantissant ainsi un égal accès à tous les jeunes qui souhaitent se former.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33328

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7440

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)